

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 août 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2021
2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
 - Droit de préemption urbain
 - Marchés à procédure adaptée
3. Projet d'aménagement de la Rue de la Vigne – Adoption du dossier au stade « PRO-DCE »
4. Effacement des réseaux rue de la Vigne – Actualisation de l'étude de faisabilité – Sydela
5. Demande d'attribution du FSL par Mme Dany GALORPEAU et M Gilbert FEREL – Demande de remise gracieuse à la commune
6. Participation financière à la scolarisation d'élève aubinois en classe spécialisée – Etablissement extérieur à la commune – Année scolaire 2020/2021
7. Régie d'avance – Modification de la délibération du 14 janvier 2002 –
8. Demande de subvention 2021
9. Rapport d'activités de la communauté de communes de Châteaubriant-Derval
10. Questions et informations diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Robert GIRAULT, Corinne LE FLEM, Michel BERTRAND, Jacqueline PANTECOUTEAU, Pierrick MENARD Laureline DOUILLARD, Grégory LEHOURS, Benoit FRABOULET, Elodie RETIF, Xavier BRUNET, Régis BOUTIN, Sandra FORGET, Elise DOITEAU,

Absents excusés : Marie-Paule SECHET (donne pouvoir à Daniel RABU), Vincent AUFFRAIS, Laura DEPASSE, Charlène PLANCHAIS (donne procuration à GIRAULT Robert)

Secrétaire de séance : Grégory LEHOURS

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2021 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal

• Informations prises par délégation du Conseil Municipal

Marchés à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant HT
12/08/2021	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	Rue de la Vigne	Ouest Réseau Assainissement	3 090 €
27/07/2021	Travaux de peinture	Local commercial	Mille couleurs	5 015 €

Décision d'ester en justice

Date	Désignation	Lieu ou projet	Requerant

Droit de préemption urbain

En vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire (ou l'Adjoint délégué) a renoncé à l'exercice du droit de préemption de la commune comme suit :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
23/06/2021	Maison d'habitation	Rue du Tertre	AB 62 et AB 63	RAITIF Suzanne
16/07/2021	Maison d'habitation	Launay de Villate	ZD 104	GADOIS Thérèse
28/07/2021	Maison d'habitation	402 La Chapelle	YP 76-77-79	BOULAY Madeleine
28/07/2021	Maison d'habitation	Le Grand Clos	ZB 100	LEMONNIER Cindy
28/07/2021	Maison d'habitation	11 Rue de Chateaubriant	AB 29	Consorts DENIEL/GUERIN
12/08/2021	Bâtiment de stockage	Le Pré d'Abas	YS 111 et YS 112	Consorts BRIAND

- **Projet d'aménagement de la Rue de la Vigne – Approbation du dossier au stade « PRO/DCE »**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'aménagement de la Rue de la Vigne au stade du « Projet » et du Dossier de Consultation des Entreprises.

Par délibération n° 2021-36 du 25 mai 2021, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement de la Rue de la Vigne au stade Avant-Projet pour un montant prévisionnel de 687 700 € HT dont la part travaux s'élève à 650 000 € HT.

L'Avant-Projet tel que validé se décline en deux tranches opérationnelles :

- **Tranche opérationnelle 1** relative à l'emprise de la Rue de la Vigne entre le carrefour avec la RD n° 34 Rue de la Gaudinai et le carrefour avec la VC n° 27 Route de Mauny
- **Tranche opérationnelle 2** portant sur l'aménagement et la sécurisation du carrefour avec la VC n° 34 (intersection avec la Rue de la Gaudinai)

Pour mémoire le projet porte sur :

- La création d'un plateau surélevé limité à 30 km/h au niveau du carrefour avec la Rue de Mauny et un passage 30 km matérialisé en partie centrale au niveau du carrefour avec la rue des Lilas, des passages piétons ainsi que des stationnements de part et d'autre du plateau. Le choix du Conseil Municipal s'est porté sur la réalisation des plateaux surélevés en enrobé grenailé à la place de l'enrobé noir
- La mise en place de deux dispositifs de rétrécissements de chaussée avec un passage alterné (système des chicanes alternée avec stationnement et sens prioritaire). L'emplacement des chicanes pourra être ajusté lors de la réalisation des travaux.
- La mise en place de mobilier et de panneaux de signalisation
- La largeur de la voirie est de 3,50 m au niveau des chicanes et 5,50 m sur le reste de la voie

- La réalisation des espaces verts se fera en régie (achat des fournitures et mise en œuvre), seule la matérialisation des emprises est prévue dans le marché.
- Le fleurissement des bas des murs

La remise du dossier en phase PROJET fait apparaître un coût prévisionnel de travaux qui s'élève à 630 175 € HT.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de valider le dossier de consultation des entreprises établi par le groupement C2i/AGPU et de lancer la consultation des entreprises.

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer un marché fractionné avec une tranche ferme de travaux portant sur la tranche opérationnelle 1 et une tranche optionnelle de travaux portant sur la tranche opérationnelle 2 telles que désignées ci-dessous :

Marchés de travaux	Désignation	Emprise des travaux	Estimation prévisionnelle arrêtée au stade PRO/DCE
Tranche Ferme	Tranche opérationnelle 1	Aménagement de la Rue de la Vigne et sécurisation du carrefour avec la VC n° 27 Route de Mauny	520 010 € HT
Tranche optionnelle 1	Tranche opérationnelle 2	Aménagement et sécurisation du carrefour avec la VC n° 34 (Intersection avec la Rue de la Gaudinai)	110 165 € HT

Les critères de sélection des entreprises sont les suivants :

- **Critère prix – 50%**

Le candidat dont le montant de l'offre sera le moins élevé se verra affecter la note de 50 pts, les autres offres seront affectées d'une note égale à : (montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre étudiée) x 50

- **Valeur technique de l'offre – 50%**

Sous-critères :

Provenance des principales fournitures et matériaux mis en œuvre avec références des fournisseurs	5 pts
Aptitude du candidat au vu de ses références sur des chantiers similaires (3 minimums afin de mettre en valeur les similitudes en quantitatif et estimatif, avec indication du montant des travaux – année de réalisation et nom du maître d'ouvrage + photos des réalisations)	5 pts
Compte rendu sommaire de la visite de terrain avec rapport illustré et commenté identifiant les principales contraintes du chantier	10 pts

<p>Programme d'exécution détaillé des différentes tâches avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un planning détaillé des différents travaux dans le délai du marché + plan de phasage à fournir (10 pts) (travaux en alternat sauf pour les enrobés) - une note sur les moyens mis en œuvre pour le déroulement des différentes tâches, (5pts) - une note sur le procédé d'autocontrôle, sur la qualité des coffrages pour les bétons, notamment pour atteindre les exigences demandées (nivellement, - régularité de surface,) (5pts) – coulage du béton protection des façades, des ouvrages, des candélabres... 	20 pts
<p>Une note sur les mesures assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité des piétons - le maintien des accès pour les riverains et les lotissements privés avoisinants 	5 pts
<p>Une note sur les installations de chantier, l'hygiène, la protection de l'environnement, la gestion des déchets</p>	5 pts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(17 voix pour)

Entendu la présentation du dossier de travaux,

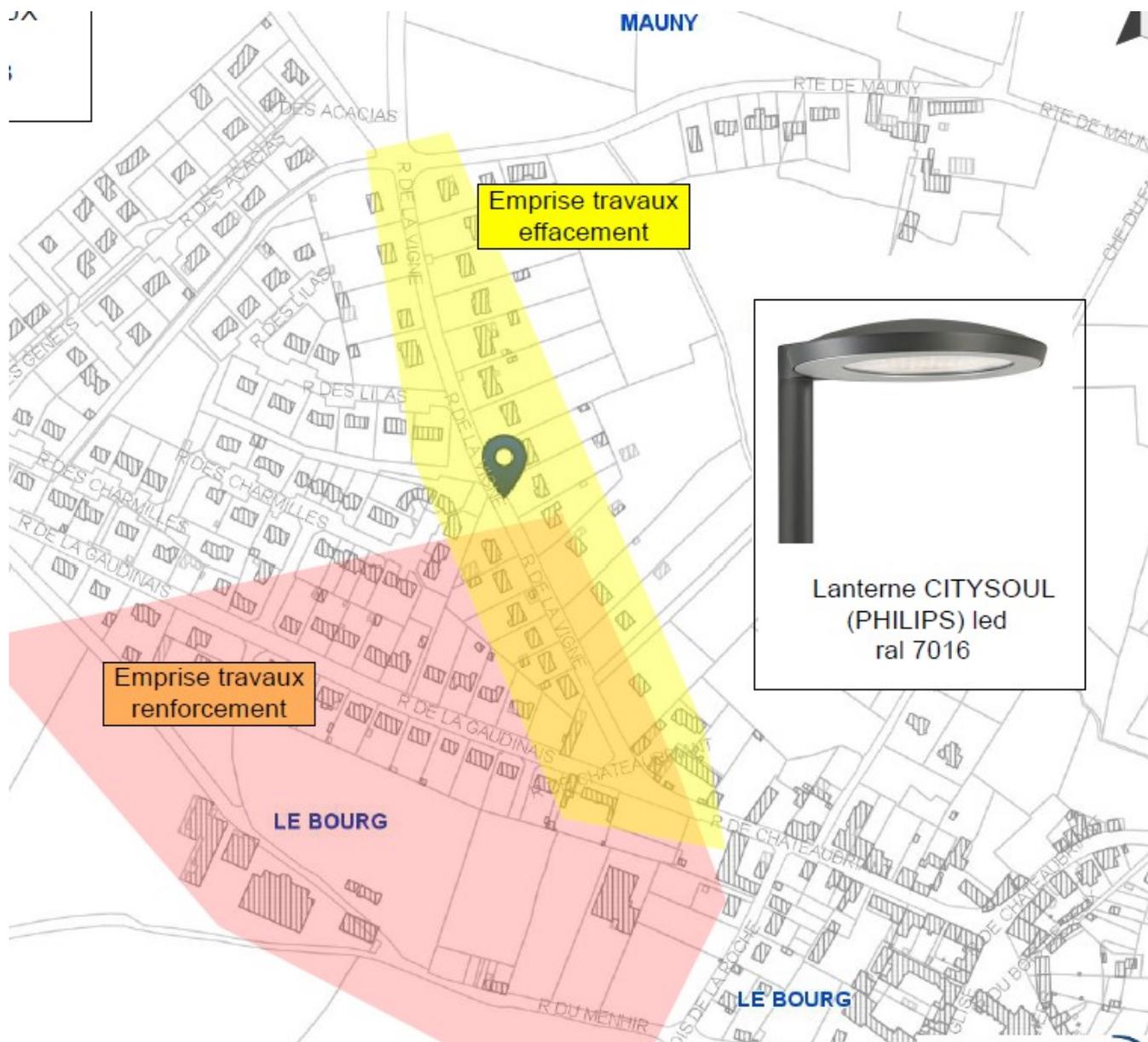
1. **APPROUVE** le dossier d'Aménagement de la Rue de la Vigne au Stade PRO/DCE
2. **ARRETE** le coût prévisionnel de l'opération au stade PROJET à 678 185 € HT et le coût prévisionnel de travaux à 630 175 € HT
3. **DECIDE** de lancer la consultation des entreprises selon une procédure adaptée
4. **DECIDE** de recourir à un marché fractionné comprenant une tranche ferme de travaux et une tranche optionnelle telles que présentées ci-dessus
5. **PRECISE** que la commission Voirie sera chargé d'examiner les offres et d'émettre un avis préalablement à l'attribution du marché
6. **PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2021

- **Travaux d'effacement des réseaux aériens de la Rue de la Vigne – Validation de l'étude faisabilité**

Le Conseil Municipal valide (17 voix pour) l'étude de faisabilité portant sur les travaux d'effacement des réseaux aériens de la Rue de la Vigne.

L'opération prévoit le déplacement du transformateur dont le futur emplacement reste à déterminer.

Emprise des travaux



L'emplacement actuel du transformateur pourrait être transformé en parking.

La participation financière de la commune s'élève à 96 910,67 € TTC décomposée comme suit

Travaux		Participation financière de la commune à verser au SYDELA		
Nature	Coût travaux HT estimé	Montant HT estimé	TVA estimée	Participation totale estimée
Réseau d'éclairage public	55 882,53 €	26 823,61 €	- €	26 823,61 €
Génie civil d'effacement des réseaux de télécommunications	39 156,15 €	31 324,92 €	6 264,98 €	37 589,90 €
Renforcement des ouvrages électriques	187 821,50 €	- €	- €	- €
Effacement des réseaux électriques	129 988,65 €	32 497,16 €		32 497,16 €
Total de l'opération	412 848,83 €	90 645,69 €	6 264,98 €	96 910,67 €

- **Dossier de demande d'aide au titre du FSL – Locataires 1 rue de la Gaudinai – Demande de remise gracieuse de dettes de loyers**

Le Conseil Municipal est informé que les locataires de l'appartement situé 1 Rue de la Gaudinai à Saint-Aubin des Châteaux ont à ce jour une dette relative aux loyers de ce bien qui s'élève à 2 153,83 € au titre des années 2020 et 2021 ;

Les locataires ont quitté les lieux le 2 juillet 2021.

Un dossier de demande d'aide a été déposé auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 prévoit que l'intervention financière en faveur du locataire n'est effective qu'à compter d'un accord de remise gracieuse d'une partie de la dette par le bailleur.

- Remise gracieuse de 20% pour une dette de 0 € à 1 000 €
- Remise gracieuse de 35% pour une dette de 1 001 € à 3 500 €
- Remise gracieuse de 50% pour une dette supérieure à 3 501 €

Le FSL est également susceptible d'exiger un plan d'apurement à hauteur de 10% des impayés de loyers sur une durée maximale de 6 mois.

Pour mémoire, une remise gracieuse de 50% a été accordée par délibération du 18 novembre 2019 pour le loyer afférent à l'épicerie concernant l'année 2020. Cette remise de 50% avait été prolongé d'une année supplémentaire par délibération du 19 octobre 2020.

La demande présentée concerne exclusivement la partie logement.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette demande de remise gracieuse valide l'attribution d'une remise gracieuse de 35% soit 753,84 € (15 voix pour, 1 abstention, 1 contre)

- **Participation financière à la scolarisation d'élève aubinois en classe spécialisée – Etablissement extérieur à la commune – Année scolaire 2020/2021**

Le Conseil municipal répond favorablement à la demande de la commune de Blain qui sollicite le versement d'une contribution financière dans le cadre de la scolarisation d'un enfant aubinois fréquentant une classe ULIS.

La commune de Saint-Aubin des Châteaux ne dispose pas d'une telle structure ni à l'école Jean-Pierre TIMBAUD, ni à l'école privée Sainte Laura Montoya.

La participation s'élève à 538,06 € pour l'année scolaire 2020/2021.

(17 voix pour)

- **Régie d'avance – Modification de la délibération du 14 janvier 2002**

Le Conseil Municipal est informé qu'à la demande de la trésorerie dans le cadre du contexte de réforme des régies, il est proposé de modifier les moyens de paiement affectés à la régie d'avance créée par délibération du 14 janvier 2002 afin de couvrir les menues dépenses telles que : les achats de petites fournitures, les frais d'affranchissement, les frais de déplacement et/ou d'inscription à des stages ou à des colloques, les frais de port ou encore les petites prestations diverses.

Le Conseil Municipal ajoute la carte bancaire comme moyen de paiement pour cette régie (17 voix pour)

- **SPA de Carquefou – Demande de subvention de fonctionnement 2021**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention présentée par la SPA (subvention de fonctionnement pour 2021 par 15 voix pour et deux abstentions.

- **Rapport d'activités 2020 – Communauté de communes de Chateaubriant Derval**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2020 de la communauté de communes de Chateaubriant

Questions ou informations diverses

- **Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme – Enquête publique**

L'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et le projet de délimitation des abords du périmètre de protection du Menhir des Louères se déroulera du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021 inclus.

Le dossier d'enquête publique sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Permanences du commissaire enquêteur :

- Le lundi 13 septembre 2021 de 9h à 12h30
- Le mercredi 29 septembre 2021 de 9h à 12h30
- Le samedi 2 octobre 2021 de 9h à 12h
- Le vendredi 15 octobre 2021 de 15h à 18h

Les observations su public pourront également être adressées par courriel à l'adresse plu@saint-aubin-des-chateaux.fr

- **Projet d'aliénation partielle de chemins ruraux – Enquête publique**

L'enquête publique relative au projet d'aliénation partielle des chemins ruraux n° 2 – La Tardivais, n°7 La Cottignais et n° 79 lieudit Nicord se déroulera du lundi 13 septembre 2021 au mercredi 28 septembre 2021 inclus.

Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le commissaire enquêteur recevra le public le lundi 13 septembre 2021 de 9h à 12h30

- **Extension des vestiaires sportifs**

Compte tenu de la charge de travail de l'entreprise attributaire du lot maçonnerie, le démarrage des travaux prévu en septembre 2021 est reporté à décembre 2021.

- **Projet de création d'une liaison douce piétonne reliant le bas du Tertre au Centre Bourg**

Deux rencontres ont eu lieu durant l'été avec le propriétaire des parcelles dont l'acquisition est nécessaire pour assurer la continuité du chemin existant.

Le Conseil Municipal prend connaissance des échanges ayant eu lieu au cours de ces rencontres et de la visite des lieux.

A l'issue des ces deux rencontres, la commune a reçu une proposition à laquelle le Conseil Municipal ne peut en l'état donner une suite favorable.

Aussi le Conseil Municipal va faire parvenir au propriétaire de ces parcelles de terrains une nouvelle proposition.

- **Appel à Manifestation d'Intérêt 2022 – Contrat Cœur de Bourg**

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique propose aux collectivités de Loire-Atlantique de les accompagner dans leurs projets de requalification de leurs centre bourg dans le domaine de l'habitat, de la transition écologique, des mobilités ou encore des services et commerce en finançant les études en vue de l'élaboration d'un plan guide et en aidant au financement des projets qui seront retenus.

Les services du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement ont été sollicité par la collectivité pour l'accompagner dans cette démarche et le CAUE a donné une réponse favorable. Une première rencontre est prévue le 1^{er} septembre 2021 afin d'engager en vue d'établir une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- **Projet d'adressage avec la Poste**

Un devis a été signé avec les services de La Poste afin de continuer la numérotation des habitations et exploitations agricoles de la commune.

La prestation comprend une phase de diagnostic de l'existant. Ce diagnostic fera ressortir ce qui est enregistré par La Poste pour la distribution du courrier.

La commission Voirie va se réunir afin de précéder au recensement des exploitations agricoles non reliées à un siège d'exploitation et les bâtiments publics

- **Problème de vitesse excessive rue de Chateaubriant**

Les riverains de la rue de Chateaubriant ont alerté la commune sur la vitesse excessive des nombreux véhicules empruntant cette voie d'entrée de l'agglomération de Saint-Aubin.

Le Conseil Municipal va solliciter la visite de la commission départementale de sécurité routière afin d'examiner les solutions pouvant être envisagées.

- **Dégâts des eaux du 19/06/2021 – 6 place de l'Eglise**

Suite au sinistre ayant eu lieu le 19/06/2021 chez un particulier, la collectivité a effectué une déclaration d'assurance à titre conservatoire au titre du réseau d'eaux pluviales.

La collectivité est dans l'attente des conclusions suite à la réunion d'expertise du 18/08/2021

- **Date des prochains conseil municipaux**

Lundi 27 septembre 2021

Mercredi 27 octobre 2021

Lundi 22 novembre 2021

Lundi 20 décembre 2021

La séance est levée à 23h

Le secrétaire de séance

LEHOURS Grégory

Le Maire

RABU Daniel